

LE DON DE VALEURS MOBILIÈRES



Si vous détenez des actions cotées en Bourse, des obligations ou des parts d'un fonds commun de placement dont la valeur a considérablement augmentée avec les années, ce type de don vous sera très profitable.

Plutôt que de vendre vos actions ou obligations, d'être imposé sur le gain en capital et d'ensuite faire un don, **CÉDEZ VOS TITRES DIRECTEMENT** et profitez d'une exonération fiscale.

COMMENT FAIRE?

- Remplissez le formulaire *Don de titres cotés en bourses au profit du Centre de soutien entr'Aidants*.
- Transmettez une copie à votre courtier **et** à Stéphanie Cousineau-Bourassa, responsable des dons majeurs et planifiés au Centre de soutien entr'Aidants.

AVANTAGES

- Le gain en capital n'est pas imposé lorsque vous donnez des titres à un organisme de charité.
- La valeur du reçu pour fins fiscales correspond à 100 % de la juste valeur marchande des titres au moment de la clôture des marchés, la journée du don.
- Vous faites un don, qui peut être très important, sans puiser dans vos liquidités.
- Vous ferez une différence dans le quotidien des aidants qui prennent soin d'un proche âgé.